

ment des projets d'utilité publique conçus depuis long-temps par les hommes d'état les plus habiles, souvent présentés en perspective par le gouvernement lui-même, dont quelques-uns ont été essayés en partie, et qui tous semblent réunir les suffrages de la nation ; mais dont jusqu'à présent l'entièvre exécution avait paru impraticable par la difficulté de concilier une foule d'usages locaux, de prétentions, de priviléges et d'intérêts opposés les uns aux autres.

Le discours de M. de Calonne, que l'on peut regarder comme un chef-d'œuvre, un monument du plus sage libéralisme, fut écouté par les notables avec une sévère attention, mais il ne les convainquit pas.

Dans la séance du lendemain (1), le contrôleur général fit lecture à l'assemblée de six mémoires de la plus haute importance : 1^o sur *l'établissement des assemblées provinciales*, 2^o sur *l'imposition territoriale*, 3^o sur *le remboursement des dettes du clergé*, 4^o sur *l'impôt de la taille*, 5^o sur *le commerce des grains*, 6^o sur *la corvée*. Ces mémoires ne formaient que la première division du travail dont l'assemblée des notables devait s'occuper.

La seconde division se composait d'un mémoire sur la levée des barrières intérieures et le renvoi de tous les bureaux de douanes à la frontière, de quatre autres mémoires sur la suppression de différents droits indirects,

(1) L'assemblée des notables s'était formée en sept bureaux présidés chacun par un prince du sang.

Le premier bureau, présidé par Monsieur, comte de Provence, frère du roi, se composait de vingt-un membres, parmi lesquels on comptait le préteur royal de Strasbourg, le prévôt des marchands de Lyon, le maire de Marseille et celui de Rouen.